

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1847.

Crédit supplémentaire de 10,000 fr. au Budget des Affaires Étrangères (Marine) ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission (2), par M. Osv.

MESSIEURS,

Le Gouvernement vous a présenté, le 30 novembre, la demande d'un crédit supplémentaire de 10,000 fr. au Budget de la Marine, pour l'exercice 1846.

L'insuffisance des fonds alloués provient du fort tonnage des bâtiments désignés en 1846 par la commission de Navigation à voiles vers les Grandes-Indes, ce qui a nécessité l'emploi de nombreux équipages et obligé le Département de la Marine à dépasser le cadre fixé au Budget pour le personnel de la marine royale.

La commission ayant demandé des renseignements détaillés sur ce crédit, a reçu de M. le Ministre la note suivante :

« Le cadre des sous-officiers, matelots et mousles de la marine a été fixé au Budget de l'exercice 1846 à 375 hommes.

» L'armement du brick *le Duc de Brabant*, la mise d'un équipage à bord des bâtiments de commerce, le service des malles à vapeur, entre Ostende et Douvres, ont nécessité l'emploi de 396 hommes répartis comme suit :

(1) Projet de loi, n° 30.

(2) La commission était composée de MM. DELFOSSE, président, DE TERBECK, OSV, LOOS, DE FOERRE, THIENPONT et DE LA COSTE.

» <i>Duc de Brabant</i>	87	hommes.
» <i>Emmanuel</i>	60	id.
» <i>Ambiorix</i>	20	id.
» <i>Schelde</i>	22	id.
» <i>Macassar</i>	40	id.
» Division de l'Escaut	116	id.
» <i>Louise-Marie</i>	25	id.
» Bateaux à vapeur d'Ostende.	25	id.
» Matelots détachés au magasin d'habillement à Bruxelles	5	id.
	596	sous-

» officiers, matelots et mousses.

» Il y a donc eu 21 hommes engagés en dehors du cadre fixé.

» Ce sont pour la plupart des marins expérimentés ayant déjà accompli
 » plusieurs voyages au long cours; ils ont été engagés pour la durée de la
 » campagne qu'ils entreprenaient, comme matelots de 1^{re} classe, à 45 fr. de
 » solde par mois, soit pour une année fr. 9,836
 » auxquels il faut ajouter une somme de 164
 » payée à ces marins pour prime d'engagement.

Ensemble. fr. 10,000

» formant le montant du crédit supplémentaire demandé.

» Les matelots engagés extraordinairement sont congédiés dès leur retour
 » dans le pays et le personnel rentre dans le cadre déterminé.

» On a fait souvent au Gouvernement le reproche d'embarquer sur les
 » navires de commerce plus que le nombre d'hommes strictement nécessaire,
 » mais on fera remarquer que le *Macassar* et l'*Emmanuel*, employés pour la
 » ligne des Indes, sont des bâtiments d'un très fort tonnage et qu'ils exigent
 » un équipage nombreux.

» D'un autre côté, il paraît assez juste que la marine profite des avantages
 » accordés par le Gouvernement aux armateurs, en plaçant, dans les équipages
 » embarqués par elle sur les bâtiments de commerce, quelques jeunes matelots
 » novices, afin qu'ils puissent acquérir les connaissances pratiques si nécessaires
 » dans leur état. »

Un membre fait observer que, pour rester dans les termes des crédits alloués, on aurait dû réduire le nombre d'hommes attachés aux navires de commerce; cette opinion a été partagée par la commission, qui vous propose d'accorder le crédit demandé, mais elle entend que par la suite le Gouvernement se renferme dans les allocations du Budget et qu'on n'augmente pas les cadres de la marine royale.

Le rapporteur,
OSY.

Le président,
N.-J.-A. DELFOSSE.